

7^E ÉDITION

**RENCONTRES DU RÉSEAU DES ACTEURS
DES ESPACES NATURELS RHÔNE-SAÔNE**

Bilan 2015-2020

Perspectives du Plan Rhône-Saône III

Synthèse des rencontres

5 et 6 novembre 2020

SOMMAIRE



P 3
**AXE RHÔNE-SAÔNE :
UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE**



p 10
**DÉCLOISONNER LE FLEUVE POUR
DES ÉCHANGES PLUS FLUIDES**



p 19
**PORTÉS PAR UN MÊME COURANT :
QUAND COLLABORATION RIME
AVEC PRÉSERVATION**



p 26
**PROFITER DES OPPORTUNITÉS
POUR UNE MEILLEURE COHÉRENCE**



p 27
**LISTE DES PARTICIPANTS
ET ACRONYMES**

Les 5 et 6 novembre 2020 se tenaient les 7^{es} Rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône-Saône. Initialement prévues à Valence dans la Drôme, le contexte sanitaire a conduit à les dématérialiser sous forme de visioconférences, auxquelles ont pris part 68 participants.

Au terme de la deuxième phase du Plan Rhône-Saône, ces échanges avaient pour objectifs de faire le bilan des cinq années passées et de se projeter sur la phase suivante. Les idées, attentes et besoins qui ont pu émaner de ces réflexions communes devraient permettre d'apporter une contribution à la construction du Plan Rhône-Saône III actuellement en cours.



En introduction à ces rencontres, les participants ont été invités à caractériser en un mot le Plan Rhône-Saône. Les termes recueillis ont servi de fil conducteur pour retracer les échanges.

A propos des rencontres des 5 et 6 novembre

Rencontre en visioconférence

Depuis 2010 sont organisées des rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels, du Rhône au départ, et ensuite du Rhône et de la Saône, sous l'impulsion de la Fédération des CEN et, cette année, en collaboration avec le CEN Rhône-Alpes.

Objectif : partager une vision commune, développer les liens entre les acteurs et fédérer les gestionnaires de la biodiversité de l'axe Rhône-Saône.

Construction et animation du projet :

Eléonore Vandell (Fédération des CEN) et Pascal Faverot (CEN Rhône-Alpes)

Comité de pilotage :

Laëtitia Faure et Yves Ronot (Région AuRA), Laure Castel et Isabelle Eudes (Agence de l'eau RMC), Pierre Roussel (Fédération des CEN), Hervé Coquillart (TEB), Laurence Jullian et Vincent Raymond (CEN Rhône-Alpes)

Rédaction :

Anne Lombardi (ALEP)

Conception :

CEN Rhône-Alpes
Maison forte 69390 Vourles
Tél. : 04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr

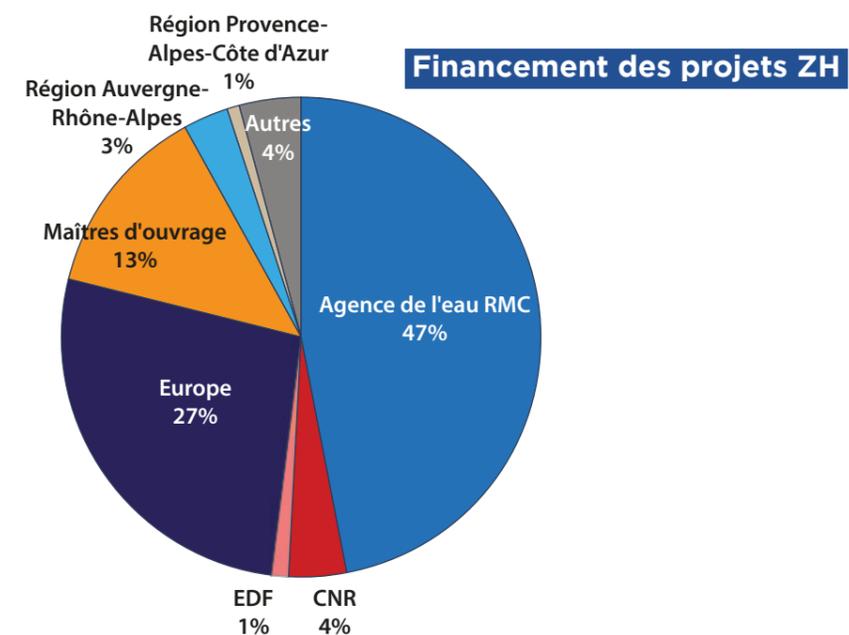
Dépôt légal : février 2021
n° ISBN : 978-2-37170-057-4

En savoir plus : <https://reseau-cen.org/fr/les-programmes/plan-rhone/les-rencontres-du-reseau-des-acteurs-des-espaces-naturels-rhone-saone>

Axe Rhône-Saône : une dynamique retrouvée

Histoire d'une reconquête

Le Rhône est un fleuve largement aménagé depuis des siècles, pour la navigation, puis la production électrique, dans un environnement fortement industrialisé et urbanisé. Les crues majeures de la fin du XX^e siècle ont amené à réfléchir à un projet plus durable pour son territoire intégrant la prévention des inondations. En 2007 est ainsi né le Plan Rhône. Après une première phase qui a permis de réaliser près de 1 500 projets pour un total de 767 millions d'euros, une deuxième phase a débuté en 2015, sur un territoire élargi à l'axe Saône. Le Plan Rhône-Saône II prévoyait, sur la période 2015-2020, la réalisation d'opérations à hauteur de près de 850 millions d'euros. Ce plan s'appuie sur deux outils : le CPIER (Contrat de plan interrégional État-Région) et le FEDER (Fonds européen de développement régional).



Laëtitia FAURE,
Région Auvergne-
Rhône-Alpes

« Le Plan Rhône constitue un cadre qui permet une approche coordonnée à l'échelle du fleuve et de la rivière. »

La gestion des espaces naturels s'inscrit dans le volet « Eau et biodiversité » – anciennement intitulé « Qualité des eaux, Ressources et Biodiversité » – du Plan Rhône-Saône II (cf. encadré 1, p. 4).

Dans son allocution de clôture, Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, a souligné le bon avancement de ce volet avec 109 millions d'euros de projets réalisés sur les 125 millions d'euros initialement prévus. Sur ces 109 millions d'euros, **11 millions ont été consacrés aux zones humides pour l'acquisition ou la restauration de quelque 580 ha**, excédant l'objectif de 400 ha initialement fixé, avec un taux de subvention supérieur à 85 %.



Concernant plus particulièrement les fonds européens, Laetitia Faure a rappelé que le programme opérationnel interrégional Rhône-Saône - pour lequel la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion - a permis, depuis le lancement du Plan Rhône, d'accompagner les actions correspondant aux priorités communautaires, tant sur les périodes 2007-2013 que 2014-2020. Sur cette dernière période, une enveloppe de 33 millions d'euros a été mobilisée, dont 6,5 millions d'euros ciblés sur les problématiques environnementales liées à la qualité des milieux naturels. Deux entrées spécifiques étaient prévues :

- l'accompagnement des actions de connaissance et de recherche conduites dans le plan ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre des plans de gestion de zones humides avec une priorisation des actions permettant l'acquisition et la restauration de zones humides, avec un objectif fixé à 200 ha.

| Fonds FEDER 2014-2020 | Objectifs initiaux | Fonds programmés au 5/11/2020 | Reste à programmer pour une réalisation effective à mi-juin 2023 |
|-------------------------|--|--|--|
| Plan Rhône-Saône global | 33 M€ | 23 M€ | 151 projets |
| Volet environnement | 6,5 M€ dont acquisition restauration de 200 ha de ZH | 5 M€ - 32 projets : • 22 sur connaissance et animation du réseau • 10 sur acquisition et restauration de ZH (378 ha) | 2,1 M€ dont 1,3 M€ sur les ZH |

Laurent ROY,
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

« La dynamique a globalement été bonne, avec des projets de grande qualité. Nous partons donc avec de solides acquis. »



1 Un Plan aux multiples volets

La stratégie du Plan Rhône-Saône, élaborée pour la période 2005-2025, s'articule autour de six axes :

- la culture rhodanienne ;
- les inondations ;
- la qualité des eaux, ressource et biodiversité ;
- l'énergie ;
- les transports ;
- le tourisme.

De fait le Plan Rhône-Saône II comporte aujourd'hui six volets :

- Dynamiques et innovations territoriales et sociétales (pour un budget initial de 51,2 millions d'euros) ;
- Inondations (259 millions d'euros) ;
- Eau et biodiversité (125 millions d'euros) ;
- Energie (72,5 millions d'euros) ;
- Transport fluvial (182,29 millions d'euros) ;
- Tourisme (160 millions d'euros).

Un réseau en action

Comme l'a rappelé Pierre Roussel (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, FCEN), c'est en 2015 que la stratégie zones humides du Plan Rhône a été élaborée, portée par la FCEN, avec le recrutement d'une cheffe de projet, et en parallèle la création d'un groupe de travail « biodiversité zones humides ».



2 Regards sur la Loire

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels est impliquée à la fois dans le Plan Loire et le Plan Rhône-Saône, à travers l'animation des réseaux concernés. La comparaison entre ceux-ci, présentée par Pierre Roussel (FCEN) à l'occasion de ces rencontres, est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

| | Plan Loire grandeur nature | Plan Rhône (& Saône) |
|--------------------------------------|--|--|
| Date de lancement | 1994 | 2007 |
| Territoire concerné | Totalité du bassin | Axe Rhône, puis Rhône-Saône |
| Documents de base | Stratégie 2035 déclinée pour 2021-2027 | Stratégie 2005-2025 Stratégie zones humides |
| Instances | <ul style="list-style-type: none"> • Comité stratégique • Forum des acteurs • Comité de suivi • Comité de programmation • Secrétariat technique | <ul style="list-style-type: none"> • Comité directeur • Comité de suivi • Secrétariat technique • Comités techniques thématiques • Comité de programmation interrégional |
| Implication de la Fédération des CEN | Animation du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • rencontres inter-CEN, - ateliers, - journées techniques, - flash info, - expositions, - ... • Centre de ressources • Zones humides • Espèces exotiques envahissantes Équipe Loire : 5 personnes | Animation du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • rencontres du réseau, • comité des gestionnaires, • journées techniques, • lettres d'information, • exposition, • fiches de retours d'expériences • ... Pôle Rhône & Saône : une cheffe de projet, avec l'appui d'un consultant |

Certaines suggestions de mutualisation ont été formulées, concernant notamment le Centre de ressources du Plan Loire et sa base de données (www.centrederesources-loirenature.com), qui pourraient profiter au Plan Rhône-Saône. A l'inverse, les travaux menés sur la mise en réseau des acteurs des milieux naturels le long de la ViaRhôna (cf. p. 12-14) ont vocation à être transposables pour éventuellement servir les gestionnaires d'espaces naturels de la Loire à vélo.

L'animation de la stratégie zones humides, dont le coût est en moyenne de 100 000 € par an, était initialement financée pour moitié par le FEDER, les 50 % restants étant apportés par des partenaires nationaux (Agence de l'eau RMC, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, EDF). Aujourd'hui, les contraintes liées au fonds FEDER ont amené à simplifier au maximum le plan de financement qui est donc porté intégralement par le FEDER, comme l'a expliqué Laetitia Faure (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

En croisant les pressions, les menaces, les fonctions biologiques ou hydrologiques des zones humides, mais aussi les périmètres des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et des contrats de rivière, cette stratégie a permis d'identifier quelque 35 000 ha de secteurs prioritaires sur lesquels favoriser la préservation et restauration de zones humides au regard de leur fonctionnement hydraulique. Laurence Clottes (Agence de l'eau RMC) a indiqué que ce sont ces secteurs qui sont considérés comme les plus urgents à restaurer.



La mise en place d'une animation dès 2016 a été fondamentale pour faire connaître cette stratégie et les zones humides concernées, suivre son avancement et partager tout ce qui est lié aux financements et aux opportunités à saisir.

Laurence Clottes a souligné que, grâce à ce travail, près de 600 ha de zones humides ont pu être restaurés ou préservés, ce qui témoigne de la dynamique de la démarche. 53 projets ont ainsi été labellisés, portés par 26 maîtres d'ouvrage pour un coût de 11 millions d'euros sur la période 2014-2021, dont 3,2 millions d'euros issus du FEDER et 5,3 millions d'euros de l'Agence de l'eau. Les acteurs souhaitent désormais favoriser la réalisation de projets sur les zones prioritaires de la stratégie élaborée.

3 Accompagner les projets de restauration

Christian PEYRON,
Maire de Mondragon

« C'est grâce au Plan Rhône que nous avons pu trouver l'accompagnement technique nécessaire à la concrétisation de notre projet. »

Le marais de l'île Vieille, situé sur la commune de Mondragon, à la croisée du vieux Rhône non remanié et du canal court-circuité de Donzère à Mondragon, a fait l'objet d'importants travaux hydrauliques et d'aménagement au fil du temps.

Ancien site d'extraction de granulats, depuis l'arrêt de l'exploitation en 2015, la nature reprend ses droits et les études réalisées ces dernières années ont révélé que ce site abritait une faune et une flore remarquables. Outre son intérêt pour la biodiversité, le secteur de l'île Vieille assure aussi un rôle majeur de champ d'expansion des crues. La Commune, accompagnée de la Communauté de communes Rhône Lez Provence, s'est donc engagée à en assurer la protection et la valorisation.

En 2019, elle a ainsi acquis 114 ha de la zone humide. Une étude sur le fonctionnement hydrologique du site et les possibilités de restauration a été finalisée et le premier plan de gestion a été rédigé. Celui-ci doit permettre de faire cohabiter les divers usages : agriculture, écotourisme, études et suivis scientifiques, pêche, chasse.

Outre le financement permis par le Plan Rhône-Saône, Christian Peyron a souligné l'importance de l'animation territoriale réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels et son aide dans le montage technique et financier du projet et la coordination des études et des interventions.

Un gros travail reste néanmoins encore à mener qui, selon Grégoire Landru (CEN PACA), requerra d'accroître l'animation territoriale et probablement aussi d'englober plus largement les problématiques transversales et complémentaires à la seule restauration des milieux, comme les questions de biodiversité et de gestion d'usages.

Pierre ROUSSEL,
Fédération
des Conservatoires
d'espaces naturels

« Je retiendrai un point important, c'est que le réseau existe. Nous avons appris à travailler ensemble, nous nous connaissons, nous savons faire. »



Rencontres et temps d'échanges

- 3 rencontres du réseau
- 5 comités de gestionnaires
- 3 journées techniques d'échanges



Communication

- 17 lettres d'information
- 1 annuaire des gestionnaires
- 1 plaquette « Agir pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône »



En savoir plus : <https://reseau-cen.org/fr/les-programmes/plan-rhone-et-zones-humides>

Valorisation et sensibilisation

- 10 fiches retours d'expérience
- 1 concours photo et 1 exposition photo itinérante
- 1 affiche sur les zones humides de la Saône et du Rhône
- 1 fresque et malle pédagogique



Un tableau de bord de suivi des projets a également été élaboré dès l'origine, recensant les opérations prévues et en cours. Une charte du réseau avait par ailleurs été produite dans le cadre du Plan Rhône I, qui définit les grands objectifs, la gouvernance et les membres et mériterait d'être réappropriée car un peu tombée en désuétude aujourd'hui. Enfin, un état des lieux de l'animation territoriale a été réalisé en 2019, montrant que 37 % des zones humides du Plan Rhône-Saône bénéficiaient d'une telle animation.

Au regard de tous ces éléments, Laurence Clottes considère que le bilan du travail réalisé par ce réseau dans le cadre du Plan Rhône-Saône est largement positif. Pour Pierre Roussel, une des limites est, en revanche, que ce plan ne concerne pas tout le bassin, mais un territoire néanmoins très étendu, représentant un travail conséquent d'animation pour une unique cheffe de projet, ce qui constitue un point de fragilité.

Nicolas DARAGON,
Conseiller régional
Auvergne-Rhône-Alpes,
réfèrent sur le Plan Rhône-Saône

« Il est évidemment essentiel que nous poursuivions notre action collective dans le Plan Rhône-Saône pour une action cohérente à l'échelle du fleuve. »

Avenir et ambitions

Comme l'a affirmé Laurence Clottes, il est aujourd'hui acquis qu'il y aura un troisième Plan Rhône-Saône, prouvant que la dynamique engagée s'inscrit dans la durée. D'ores et déjà les différentes instances ont commencé à préparer cette nouvelle phase.

CPIER 2021-2027

Côté **Contrat de plan interrégional**, Katherine Bazouin (Secrétariat général pour les affaires régionales – Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) nous a informés que, depuis juin 2019, les différents partenaires du Plan Rhône-Saône actuel travaillaient sur une organisation et une stratégie du Plan Rhône-Saône 2021-2027. Plusieurs objectifs stratégiques à poursuivre ont été identifiés : qualité, eau et biodiversité, transport fluvial, tourisme, énergie, lutte contre les inondations et actions territoriales et de recherche. De nouvelles thématiques sont également envisagées, sur les liens entre eau et agriculture ou sur l'écologie industrielle et territoriale par exemple. De plus, dans le cadre du CPIER, les périmètres pourraient être adaptables.

Une évaluation environnementale devrait permettre de finaliser ce futur contrat de plan interregional à la fin du premier semestre 2021.

Du point de vue financier, au niveau de l'État, les fonds sont globalement en augmentation, à travers deux types de programmation.

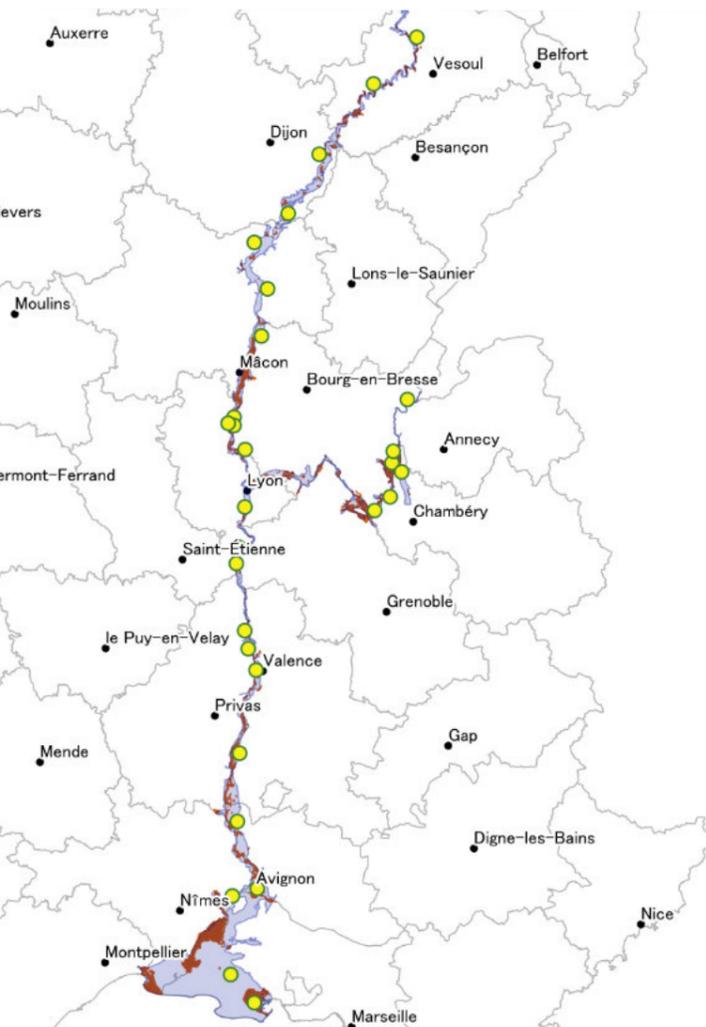
- Une première concernera les années 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance faisant suite à la pandémie.
- Pour les années 2023 à 2027, les engagements de crédits de l'État - notamment FNADT, mais aussi du ministère de la Transition écologique sur les risques d'inondation - se feront dans le cadre d'une programmation classique.

Par ailleurs, le préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité engager une stratégie eau, air, sol des services de l'État. Une réflexion est donc en cours sur une modularité des aides de l'État qui puisse répondre à cette stratégie.



Côté FEDER, Laetitia Faure a affirmé que le travail était déjà également engagé pour préparer la programmation future 2021-2027. Par souci de simplification, celle-ci prendra la forme d'un axe interrégional adossé au programme régional FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et construit en articulation avec les quatre programmes FEDER régionaux. Les 33 millions d'euros réservés au niveau national pour accompagner le Plan Rhône-Saône sur cette période future continueront d'être gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'envoi du programme FEDER à la Commission européenne se fera au premier trimestre 2021 pour validation dans le courant de l'année, mais les dépenses seront éligibles dès début 2021.



Projets "zones humides" labellisés Plan Rhône-Saône II

projets restait éligible dans cette nouvelle phase, à savoir le soutien aux actions de connaissance sur le fleuve et le soutien aux actions d'acquisition, de préservation et de restauration de zones humides sur le Rhône et la Saône. Globalement les enveloppes devraient être maintenues sur les différentes thématiques concernées avec 6,5 à 7 millions d'euros sur le volet environnement dont environ la moitié sur les projets relevant des thématiques zones humides.

Les aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sont quant à elles définies dans son 11^e programme - couvrant la période 2019-2024 - qui compte parmi ses priorités la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Dans ce cadre est donc prévu le financement de projets permettant de supprimer ou d'aménager des pressions afin de retrouver des dynamiques naturelles.

Zoom sur le volet "eau et biodiversité"

Concernant plus spécifiquement le volet « eau et biodiversité » du Plan Rhône-Saône, Laure Castel (Agence de l'eau RMC) a indiqué que les réflexions étaient engagées depuis mars 2020 autour de sept thématiques, dont les deux dernières concernent plus spécifiquement le réseau des gestionnaires :

- connaissance au service des gestionnaires ;
- continuité écologique ;
- morphologie fluviale ;
- gestion quantitative de la ressource en eau ;
- toxiques ;
- zones humides et annexes fluviales ;
- trame turquoise et espèces.

Sur les zones humides et annexes fluviales est prévue la poursuite à la fois de l'animation de la stratégie de l'axe Rhône-Saône, et de la préservation et restauration des zones humides dégradées en lien avec les zones prioritaires définies dans la stratégie. Sur la base du tableau de bord, un objectif de 800 ha de zones humides à restaurer ou préserver dans le prochain plan a été fixé, pour un budget, qui reste à valider, de 15 millions d'euros.

La nouvelle thématique trame turquoise et espèces (cf. encadré 5 p. 12) est encore en cours de construction, orientée plus spécifiquement sur la biodiversité et animée par l'Agence de l'eau.

L'ambition sur ce volet « eau et biodiversité » est similaire à celle du précédent plan, avec un montant global de 125 millions d'euros, mais selon une répartition légèrement différente, avec moins de crédits sur les toxiques et à l'inverse un engagement plus important sur la morphologie fluviale et les zones humides.

Concernant l'accompagnement du FEDER sur cet axe environnement, Laetitia Faure a indiqué que le même type de

L'aide de l'Agence de l'eau RMC

Isabelle Eudes (Agence de l'eau RMC) a rappelé les deux voies possibles pour bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau :

- l'élaboration d'un projet de restauration de zone humide à enjeu dont le fonctionnement est dégradé ou de préservation d'une zone humide à enjeu dont le fonctionnement est menacé. Il peut s'agir d'une étude générale (définition de l'espace de bon fonctionnement, plan de gestion stratégique de zone humide, définition d'une stratégie foncière, d'animation) ou de la réalisation de travaux de restauration du fonctionnement hydraulique. Les taux d'aide vont de 50 % à 70 % ;
- la réponse aux appels à projets biodiversité, qui sont ouverts tous les ans entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, avec pour objectif de restaurer une trame turquoise, et qui permettent de financer soit des études opérationnelles, soit des travaux de restauration, avec un financement jusqu'à 70 % ; pour 2021, l'enveloppe de ces appels à projets est fixée à 10 millions d'euros. La liste des projets déjà soutenus peut être obtenue auprès de l'Agence de l'eau.

Sur cet aspect des financements, Michel Delmas a insisté sur la nécessité de simplifier les procédures pour limiter les délais de paiement et les problèmes de trésorerie que cela engendre chez les porteurs de projets.



La question des financements croisés entre Plan Rhône-Saône et mesures Eviter-Réduire-Compenser par exemple, ou entre plusieurs volets du Plan Rhône-Saône a par ailleurs été soulevée, qui nécessite une réponse au cas par cas, tous les financeurs n'ayant pas forcément les mêmes règles.

4 D'un plan à l'autre : et si on changeait d'échelle ?

Le changement d'échelle, c'était le thème de la conférence organisée en 2020 par le River Restoration Centre au Royaume-Uni. En effet, selon Marc Naura (River Restoration Centre), en 25 ans d'existence, cette structure a pu accompagner environ 5 000 projets de restauration de rivières pour un coût global d'environ un milliard de livres. Pourtant, malgré ces efforts, à ce jour, seules 13 % des rivières anglaises atteignent le bon état écologique. A ce rythme, il faudrait donc environ 200 ans pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau et quelques 25 milliards de livres pour que 75 % des rivières du pays retrouvent un bon état écologique, dans un contexte où, à l'inverse, les budgets se réduisent.

Côté Rhône-Saône, Laurent Roy a convenu que, en dépit du bilan satisfaisant du volet « eau et biodiversité », il restait beaucoup à faire. Le total des zones humides sur Rhône et Saône représente en effet 200 000 ha, dont 35 000 ha figurent dans la cible prioritaire de la stratégie élaborée dans le cadre du Plan Rhône-Saône. Le travail à mener sur ce volet restauration des fonctionnalités des zones humides est donc tout à fait considérable. De fait, les ambitions et moyens sont revus à la hausse, avec une enveloppe globale annoncée de 15 millions d'euros pour les zones humides, en augmentation de 4 millions d'euros par rapport à la phase précédente. Il s'agira également, selon Laurence Clottes, de renforcer l'animation sur les secteurs identifiés comme prioritaires dans la stratégie, sur lesquels peu de projets ont porté pour l'instant.

Marc NAURA, River Restoration Centre

« Pour atteindre ces objectifs, non seulement au Royaume-Uni mais aussi en Europe, il faut des moyens et de l'huile de coude. »

| | Réalisations Plan Rhône-Saône II | Ambitions Plan Rhône-Saône III |
|------------------------------------|---|---|
| Volet eau biodiversité | 125 M€ | 125 M€ |
| Continuité écologique | 13 ouvrages rendus franchissables | 11 ouvrages à rendre franchissables |
| Morphologie fluviale | 16 km restaurés | 17 sites à restaurer |
| Toxiques | Réduction des pollutions sur 17 sites industriels | Réduction des pollutions prévues pour 10 nouveaux sites industriels |
| Zones humides et annexes fluviales | Près de 600 ha restaurés ou préservés - contre 400 ha prévus - pour 11 M€ | 800 ha à restaurer ou préserver pour un budget de 15 M€ (à valider) |

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- Simplifier les procédures pour limiter les délais de paiement.
- Accentuer les efforts d'animation vers les zones humides identifiées comme prioritaires dans la stratégie.

Décloisonner le fleuve pour des échanges plus fluides

Des passerelles pour un Rhône plus transversal

Les six ateliers créatifs, organisés lors de la première journée de ces rencontres sous forme de webcafé sans café - travail à distance oblige - ont particulièrement fait ressortir le besoin d'une plus grande transversalité entre le réseau, spécifique aux zones humides, et les autres thématiques du Plan Rhône-Saône notamment, en élargissant la vision technique de restauration de sites pour plus de cohérence.

Est apparue une forte volonté de positionner les zones humides dans le contexte socio-économique, intégrant notamment agriculture et tourisme.

« La mobilisation collective doit être encore renforcée, y compris en transversalité » a confirmé Laurent Roy en conclusion, soulignant le caractère pluri-thématique du Plan Rhône-Saône, qui traite de l'ensemble des aspects liés aux axes du Rhône et de la Saône. Il a cependant dressé le constat que la gestion du Rhône souffre d'un manque de gouvernance, ce à quoi le Plan Rhône-Saône peut remédier pour rassembler l'ensemble des acteurs en profitant des moyens consacrés en se concentrant sur les secteurs prioritaires et en se basant sur l'expérience déjà acquise. Nicolas Daragon a affirmé que la transversalité serait également une orientation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les liens avec le tourisme (cf. p. 12), l'agriculture, mais aussi les inondations, la gestion de l'eau potable, la recherche, la culture (cf. encadré 8, p. 18), etc. ont été abordés, dans une approche multi-usages des milieux naturels, inhérente au contexte d'un fleuve lourdement aménagé dans un espace très peuplé, comme l'a souligné Pierre Roussel.

S'agissant de l'agriculture, différentes idées ont été émises pour développer la connectivité entre les espaces naturels et les pratiques agricoles, comme de convier les agriculteurs à des journées techniques, de travailler avec les Chambres d'agriculture, de s'appuyer sur la problématique du changement climatique ou sur des expériences qui fonctionnent. Michel Delmas a cité l'exemple des marais de Chautagne où, grâce à une volonté politique très forte, il a été possible de restaurer 60 ha de milieux tourbeux qui avaient été convertis en cultures de maïs. Beaucoup de cas similaires existent encore sur l'axe du Rhône de cultures très gourmandes en eau et utilisant des intrants. Le difficile sujet de la reconquête de surfaces agricoles intensives à proximité du Rhône pourrait être un axe à creuser dans le programme à venir.

Des liens avec la recherche à renforcer

Si jusqu'à présent les échanges étaient plutôt unilatéraux - les chercheurs sollicitant les gestionnaires pour trouver des sites d'expérimentation -, il s'est avéré au fil des discussions que le réseau était tout aussi légitime pour faire remonter auprès des chercheurs des problématiques partagées et leur proposer des sujets de recherche. Cela nécessite toutefois de connaître les besoins des chercheurs, dont les travaux requièrent des protocoles précis et robustes. La thématique des changements climatiques pourrait figurer parmi les sujets à proposer, ce qui nécessiterait de multiplier les dispositifs de suivis hydrologiques comme cela se fait sur divers sites entre les mains des CEN. Sur ce sujet, le réseau de chercheurs réunis au sein de la ZABR (Zone atelier du bassin du Rhône) apparaît comme un atout pour le réseau zones humides et offre en effet de vrais points d'accroche, notamment sur les milieux libres comme les îlots. Des collaborations ont d'ailleurs déjà eu lieu dans ce sens, avec le CEN Rhône-Alpes sur la gestion de îlots et le maintien de continuités écologiques le long des cours d'eau notamment, comme l'a indiqué Pascal Faverot. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé en 2020 un appel à projets zones humides clés pour le changement climatique qui n'a pas obtenu de réponse et est reporté en 2021 dans le cadre du programme Rebond (cf. p. 26). En 2021 démarre par ailleurs une étude sur la résilience au changement climatique du Rhône et de certains de ses affluents portée par l'Agence de l'eau.

Des solutions fondées sur la nature

Un autre des thèmes permettant de répondre à l'articulation entre certains volets du Plan Rhône-Saône, comme l'a souligné Isabelle Jacquelet (EDF), est celui des services écosystémiques et des solutions fondées sur la nature. C'est un sujet de recherche en expansion, sur lequel beaucoup de travaux sont menés, qui peut en outre beaucoup aider à convaincre de l'intérêt de la protection des milieux naturels. Sur ce dernier aspect, Michel Delmas a remarqué que la recherche pouvait apporter un éclairage sociologique sur la population des bords du Rhône, sa sensibilité et ses attentes, mais aussi sur l'acceptabilité des projets et aider à faire comprendre que l'environnement est transversal.

Plusieurs autres sujets ont encore été évoqués, dont il est déjà prévu qu'ils soient déclinés au futur Plan Rhône-Saône : la trame turquoise (cf. encadré 5 p. 12), l'hydromorphologie, les déchets et les microplastiques, et les espèces exotiques envahissantes. Sur ces dernières, une étude à venir devrait définir les priorités, pour laquelle l'Agence de l'eau ne parvient pour l'instant pas à trouver de structure porteuse.



Capture d'écran issue de l'outil participatif utilisé lors des rencontres (Padlet)

E. Quelles thématiques doit porter le réseau ?
Webcafé E - Rencontres du réseau Rhône & Saône

- Cohabitation entre espaces lourdement aménagés, milieux naturels, densément peuplé**
multiusages, partage de l'espace
espace de bon fonctionnement, compatibilité avec les pratiques agricoles, enjeux eau potable
☆☆☆(1) NOTER
- Trame turquoise**
Qu'est-ce que cela veut dire pour le Rhône et la Saône? (cf. Cistude, oiseaux migrateurs...)
☆☆(1) NOTER
- Lit mineur?**
étendre l'objet du réseau au lit mineur?
☆ NOTER
- Zh du Rhône et de la Loire et les autres usages**
agricole, mais aussi tourisme, inondation
☆☆(1) NOTER
- Continuités écologiques**
☆ NOTER
- Espèces phares, supports de plan d'actions et de communication grand public**
AERMC recherche expertises auprès de l'OFB, des Régions, GRAIE, ZABR
☆ NOTER
- les plastiques dans le Rhône et la Saône**
☆ NOTER
- Lien entre ZABR et réseau des gestionnaires des ZH**
diffusion des connaissances acquises par la ZABR pour opérationnalité des gestionnaires
personne en charge de la vulgarisation au sein du GRAIE
☆☆(1) NOTER
- Points communs/ identité du réseau?**
☆ NOTER
- Changements climatiques sur le Rhône et la Saône**
zh clés pour le changement climatique
Instrumentalisation des sites à conforter
mieux mesurer l'impact sur les usages, y compris agricoles
☆☆☆(1) NOTER
- Pédagogie et communication grand public**
EEDD, éducation au fleuve, lien avec le réseau des communicants et des pédagogues
pourquoi 2 réseaux parallèles?
☆ NOTER
- Mode d'animation au sein du réseau**
des structures se positionneraient pour animer certaines thématiques (lien avec fédé)
☆ NOTER
- EEE**
Sur le plan Loire, 1 personne anime cette thématique
faut-il faire sur plan Rhône?
AERMC cherche à réaliser une étude globale (pb de portage)
☆☆(1) NOTER
- Réalizations concrètes du réseau**
☆ NOTER
- Groupes de travail en continu?**
☆ NOTER
- Animation territoriale**
☆☆(1) NOTER
- Besoins spécifiques du réseau**
recherche de partenariats et de collaborations avec d'autres réseaux pour solliciter contributions et expertises et/ou un animateur au sein même du réseau
☆ NOTER



5 La trame turquoise

Les passerelles et la transversalité concernent les thématiques et les acteurs du Plan Rhône-Saône, mais elles sont aussi constitutives du territoire au sens de la continuité écologique. La trame turquoise devrait donc être un nouvel axe du volet « eau et biodiversité » du Plan Rhône-Saône III.

Comme l'a précisé Laure Castel, cette trame turquoise concerne tous les milieux naturels où certaines espèces ont besoin des milieux aquatiques pour effectuer leur cycle de vie. Elle comprend donc toute la trame bleue, ainsi que des milieux secs qui abritent au moins une espèce faisant le lien avec les milieux humides. Le premier enjeu est de définir cette trame turquoise sur les axes Rhône et Saône. Il s'agit également de s'appuyer sur des projets en cours sur les territoires - restaurations de frayères, plan national d'action sur l'apron, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ou tout ce qui se fait sur les poissons migrateurs... - mais aussi d'autres projets plus nouveaux à travers l'appel à projets biodiversité de l'Agence de l'eau, les projets de paiement pour services environnementaux et les projets des structures partenaires.

Michel Delmas a proposé de réfléchir aux espèces visées, qui pourraient être des espèces emblématiques avec un fort potentiel de communication auprès du public : la cistude, l'apron, l'anguille, le balbuzard pêcheur, l'ombre pour le Haut Rhône, la lote pour la Saône, la loutre...

Isabelle Jacquilet (EDF) s'est interrogée sur la place des oiseaux migrateurs - dont les haltes sont très fortement liées à certains milieux humides du Rhône - au sein de cette trame turquoise.

D'un point de vue opérationnel, Laure Castel a regretté qu'aucun partenaire n'ait pour l'instant accepté d'animer le sujet biodiversité. Ceci a pour conséquence d'une part de resserrer le sujet afin de rester sur le cœur de métier de l'Agence de l'eau, mais aussi d'en différer le démarrage de deux ou trois ans, une fois que l'étude sur le changement climatique aura bien avancé et que les ressources humaines seront disponibles pour ce sujet.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- **Convier les agriculteurs à des journées techniques.**
- **Créer des partenariats avec les Chambres d'agriculture pour faire le lien avec le monde agricole.**
- **Faire remonter les problématiques au monde de la recherche en étant force de proposition sur les sites et les sujets (ex : changement climatique, services écosystémiques, espèces exotiques envahissantes, sociologie...)**
- **Faire appel à l'animateur scientifique que le Plan Rhône-Saône finance au niveau de la ZABR pour créer des passerelles et des moments d'échanges avec le monde scientifique.**
- **Réfléchir aux espèces visées par la trame turquoise.**

La ViaRhôna pour rallier tourisme et milieux naturels

Le tourisme fait partie des volets développés dans le cadre du Plan Rhône-Saône et la ViaRhôna en est un projet phare. La question de l'équilibre à trouver entre accueil du public et préservation des espaces naturels était centrale.

Pour éviter les conflits d'usages, Michel Delmas a suggéré de déterminer certains sites de fixation quand d'autres pourraient être épargnés par une fréquentation potentiellement dommageable. Dans les liens à établir avec les acteurs du tourisme, il convient donc d'être clair sur les modes d'accès aux sites.

Il s'agit également d'établir les bases d'un langage commun entre acteurs du tourisme et de l'environnement, qui n'ont pas la même culture et chez qui les éléments de compréhension réciproque ne sont pas toujours présents, y compris entre services d'une même collectivité comme l'a signalé Sophie Forot (ARCHE Agglo). C'est un enjeu qui est donc particulièrement ressorti des travaux collectifs menés dans le cadre de l'étude pour la mise en réseau des espaces naturels concernés par la ViaRhôna (cf. encadré 6, p. 14). Selon Hervé Coquillart, l'objectif n'est pas que les acteurs du tourisme puissent parler des espaces naturels à la place des gestionnaires d'espaces naturels, mais de travailler à une convergence de vue et à une capacité à construire des discours cohérents en commun. Ainsi a précisé Raphaël Bouju (Atemia), ces acteurs du tourisme pourraient préparer les usagers à la visite et favoriser leur compréhension des enjeux biodiversité.

Cela va également dans le sens des orientations des instances de ViaRhôna qui, dans la nouvelle programmation qui se met en place pour 2021-2025, affirment d'ores et déjà la place de l'environnement et des espaces naturels dans la dynamique à créer. C'est ce qu'a confirmé Nicolas Daragon, informant qu'à l'ordre du jour du comité d'itinéraire ViaRhôna du 10 décembre 2020 figurent notamment la présentation de l'étude citée précédemment ainsi qu'une proposition visant à communiquer sur la marque ViaRhôna et les atouts naturels, les utilisateurs de cette voie venant aussi pour la richesse des espaces naturels le long du fleuve. Il a estimé que la collaboration engagée devait se poursuivre pour trouver un point d'équilibre entre les différentes vocations de ces sites, de sorte que les espaces naturels ne souffrent pas du succès de l'itinéraire, qui totalise aujourd'hui près de 110 000 passages par an.

Damien Dumollard (SMIRIL) a suggéré de profiter de cette réunion pour proposer que le Comité régional du tourisme et les Comités départementaux relaient à leurs offices de tourisme locaux la possibilité de se rapprocher des espaces naturels de leur territoire pour effectuer une visite avec leurs équipes, d'ici la saison estivale 2021. Ce pourrait être une action concrète et peu coûteuse à proposer dans le cadre de l'interconnaissance et cela rejoint une proposition similaire de Laurence Jullian (CEN Rhône-Alpes) d'emmener les acteurs du tourisme sur le terrain pour leur montrer la fragilité des sites et les points délicats de surfréquentation. Il a par ailleurs cité l'exemple du travail de mise en valeur commune des différents patrimoines - naturel, culturel, matériel et immatériel - le long du Rhône, réalisé par le réseau Cap sur le Rhône, dont il pourrait être intéressant de s'inspirer.

Pour Yves Ronot (Région Auvergne-Rhône-Alpes), il serait également pertinent de communiquer à travers les outils de communication ViaRhôna.

Enfin, Michel Ribert (Compagnie nationale du Rhône) a rappelé que certains EPCI (établissement public de coopération intercommunale) portaient à la fois une compétence environnementale - via la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par exemple - et une compétence touristique. Selon lui, ces instances pourraient être une opportunité de porter ou faire partager des messages communs en sensibilisant ces acteurs. De même, sur certains territoires se mettent en place des schémas de développement touristique, en même temps que se développe une forte sensibilité liée à l'élaboration de plans de gestion d'espaces naturels. A cela s'ajoutent des élus qui ont de plus en plus une vision globale, englobant toutes ces dimensions. Le contexte semble donc favorable au niveau des collectivités.

Plusieurs propositions ont fait suite à la présentation de l'étude menée par Atemia, comme la prise en compte de la sensibilité des espaces naturels et l'intégration d'aménagements adaptés dans le cahier des charges véloroutes ou la mise en place de référents par territoires. Cette dernière ferait ainsi écho à une future structuration du pilotage de la ViaRhôna à cette même échelle. Les pistes du tourisme scientifique et du géocaching ont également été évoquées.



Hervé COQUILLART,
Territoire, Environnement,
Biodiversité

« S'il y a effectivement un décalage culturel entre les acteurs du tourisme et de l'environnement, la convergence d'intérêt est affirmée aujourd'hui. »

6 Une étude pour la mise en réseau des espaces naturels concernés par la ViaRhôna

Hervé Coquillard a rappelé que cette étude fait suite à un séminaire de 2016 sur le thème du tourisme, durant lequel le constat avait été fait qu'une grande majorité des gestionnaires étaient concernés et ressentait le besoin de construire une position commune pour devenir un interlocuteur identifié et reconnu des instances pilotant la ViaRhôna.

L'étude démarrée en 2019 s'articule autour de deux questions :

- comment fédérer les acteurs gestionnaires d'espaces naturels autour de la ViaRhôna ?
- comment structurer un discours cohérent de ces gestionnaires ?

Raphaël Bouju (coordinateur de l'étude chez Atemia) a détaillé la démarche : étude de deux référentiels dédiés à l'accueil des vélos, puis enquête auprès des gestionnaires pour évaluer la capacité et la vocation des sites naturels situés à proximité de la ViaRhôna à répondre à ces exigences. Seuls 20% des sites semblent en capacité de les respecter.

Un système de classification plus adapté à la réalité de ces sites a donc été réfléchi sur la base de trois critères de classification : l'offre pédagogique disponible sur le site, la nature des aménagements et des équipements disponibles, et la distance du site à la ViaRhôna.

Ceci a permis de proposer trois niveaux de classification :

- la **pause nature**, qui correspond à un site dédié à une observation brève où les usagers de la ViaRhôna vont s'arrêter rapidement sans avoir besoin de stationner leur vélo (situé à moins d'1 km de la ViaRhôna) ;
- la **halte nature**, qui correspond à un site proposant une offre pédagogique un peu plus structurante incitant à une halte de courte durée avec stationnement sécurisé du vélo (installation d'un rack à vélos, espace de convivialité suggéré, distance maximale de 5 km de la ViaRhôna) ;
- le **pôle nature**, où les usagers sont invités à découvrir le site dans son entièreté, en déposant vélo et affaires (différents services à envisager : consignes à bagages, kits de réparation, point d'eau potable, sanitaires, prise électrique). Ce dernier niveau de classification reprend pratiquement toutes les exigences de l'accueil vélo et n'est possible que s'il existe un bâtiment ouvert une partie de l'année.

Après validation de cette classification en comité de pilotage, il a été demandé aux gestionnaires de classer leurs sites au regard de ces catégories. Ceci a d'ores et déjà permis d'identifier une vingtaine de gestionnaires mobilisés, avec une répartition des sites assez cohérente le long du Rhône et une représentation assez homogène des trois catégories.

Certains éléments restent à discuter avec les acteurs du tourisme une fois l'aval du comité d'itinéraires obtenu, comme la manière d'identifier la classification sur le terrain, la création d'un logo commun, ou la forme que prendra la production d'éléments de langage commun.

Bruno Mounier (FCEN) a insisté sur la nécessité d'un portage politique afin qu'un équilibre puisse être trouvé entre l'approche patrimoine et l'approche produit. Au-delà de l'étude, le principe d'une coordination qui se prolonge et qui serait portée par la FCEN est partagé par les gestionnaires.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

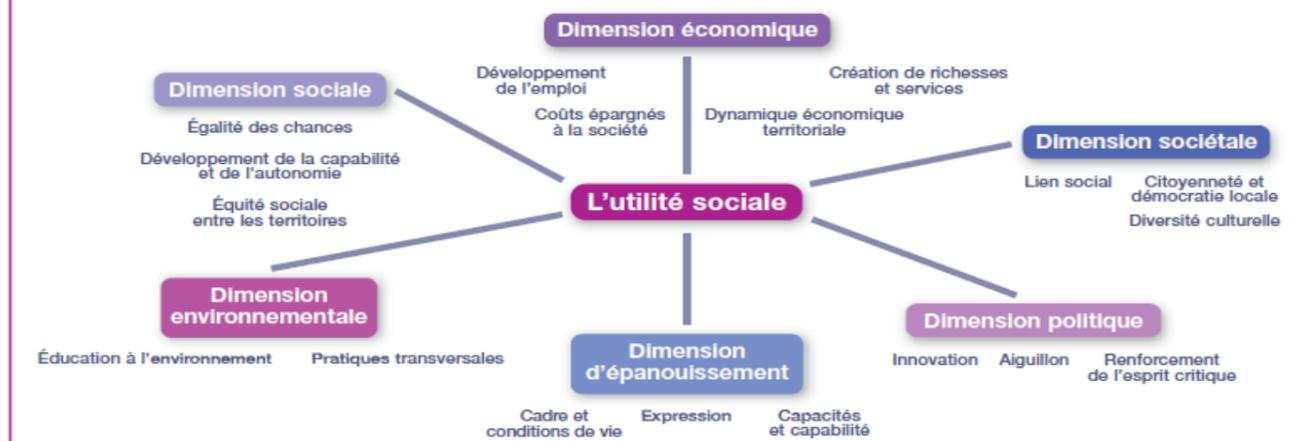
- **Construire collectivement les éléments de langage et un positionnement communs à transmettre aux acteurs du tourisme, pour élaborer des visions partagées et des discours cohérents.**
- **Organiser la visite de sites sur les territoires, à destination des acteurs du tourisme pour leur faire comprendre les problématiques et apprécier la sensibilité.**
- **Faire perdurer la dynamique de réseau ViaRhôna et poursuivre le travail de coordination.**

Reconnecter la population aux cours d'eau

De plus en plus, et particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire, les sites naturels apparaissent comme des lieux de ressourcement à proximité des agglomérations et la demande sociétale de nature est de plus en plus forte. Pour autant, les enjeux ne sont pas toujours bien compris, les projets en faveur des espaces naturels pas toujours acceptés.

Nathalie Sureau-Blanchet (Agence de l'eau RMC) a présenté une expérimentation actuellement en cours, menée depuis deux ans par l'Agence de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, visant à décloisonner et contribuer à une meilleure inclusion des riverains. Les politiques de restauration de rivière ou de zones humides nécessitent en effet de travailler avec un réseau d'acteurs plus large que les seuls acteurs de l'eau, notamment les agriculteurs, mais aussi les riverains, et plus largement avec la société civile, pour éviter de se heurter à des freins. Mais la technicité des projets, souvent très centrés sur le milieu aquatique lui-même, rend difficile l'association des citoyens. L'Agence de l'eau a donc voulu interroger l'utilité sociale des projets qu'elle finance. Le concept d'utilité sociale a été beaucoup développé dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les différentes dimensions de l'utilité sociale



Des dimensions non exclusives

Toutes ces dimensions de l'utilité sociale ne sont évidemment pas exclusives les unes des autres. Elles viennent souvent se compléter, ce qui accroît d'autant leur efficacité.

Source : AVISE, 2007, Évaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation. Les cahiers de l'AVISE, n°5

Dix sites d'expérimentation ont été retenus sur le bassin, avec des projets en émergence, en cours ou terminés, sur lesquels ont été travaillées en même temps la réflexion technique et la réflexion autour de l'utilité sociale. De manière générale, même si cette expérimentation est encore en cours, il apparaît d'ores et déjà que la réflexion autour de l'utilité sociale favorise l'intégration de dimensions qui ont pu être négligées dans un premier temps, y compris sur les aspects santé. Une telle approche peut avoir pour effet de diversifier les usages mais aussi de régler certains conflits d'usages, en sortant de l'opposition classique intérêts privés/intérêt public. Outre une meilleure acceptation par la population, voire le déblocage de certains projets et un meilleur ancrage territorial, poser la question de l'utilité sociale du projet décloisonne les politiques publiques concernées et génère un partenariat interservices au sein des collectivités, voire même des partenariats sur les territoires entre collectivités et autres institutions ou associations.

L'ensemble des résultats sera publié dans un livret de retours d'expériences. Au regard de ces résultats, l'Agence de l'eau envisagera alors comment financer ce type d'approches, sachant qu'elle soutient déjà les démarches de concertation et a également financé le dispositif « Osons agir » qui a largement fait ses preuves.



7 Et si le bon état des eaux n'était pas qu'affaire de spécialistes ?

« Nous ne voulons pas que les sujets de l'eau continuent à être vus comme des questions de spécialistes et d'experts, très largement inconnues du grand public » a déclaré Laurent Roy, affirmant le souhait de l'Agence de l'eau d'encourager les démarches de participation citoyenne. Un appel à projets est d'ailleurs en cours sur cette thématique, qui vise à soutenir toutes les initiatives prises dans les territoires pour parler des sujets de l'eau et de la biodiversité en accompagnement de la consultation du public qui va être conduite sur le futur SDAGE et qui commencera à partir de février 2021.

Impliquer la société civile, c'est également l'objectif du gouvernement anglais, pour démultiplier les opérations de restauration de cours d'eau, comme l'a détaillé Marc Naura. Le Rivers Trust, financé en partie par le gouvernement, fédère ainsi quelques milliers de volontaires - essentiellement des retraités et des pêcheurs, très nombreux en Angleterre, - encadrés par quelques permanents. Ces volontaires n'ont pas forcément les savoirs nécessaires pour réaliser les opérations de restauration de rivière, ce qui génère de gros besoins.

Le centre de restauration des rivières a donc essayé de développer des outils simples et facilement accessibles permettant la gestion des bassins versants et la planification de la restauration des rivières. Ceux-ci doivent donner aux bénévoles une connaissance de l'hydromorphologie des rivières, leur permettre d'identifier les pressions et les impacts, leur apporter des connaissances pour faire du travail de terrain, établir des priorités en fonction des coûts et bénéfices et définir des objectifs pour leur bassin versant. Les méthodes de terrain reposent surtout sur les sciences participatives avec l'utilisation de méthodologies simplifiées, mais néanmoins fiables et valorisantes, et de caméra à 360°. Enfin, pour soutenir cela, des formations en ligne sont organisées pour enseigner aux gens les principes de l'hydromorphologie et de la gestion des cours d'eau. De nombreux documents - manuels de restauration, de suivi, de gestion durable des crues... - sont également disponibles en ligne (www.therrc.co.uk).



L'exemple des îles et îlons du Rhône

Espace naturel sensible du sud de Lyon, cet exemple de site d'expérimentation a été détaillé par Damien Dumollard. En 2016, l'application d'un plan de prévention des risques technologiques a interdit à la fréquentation une partie nord du site à proximité d'une raffinerie, ce qui a coupé les habitants d'une partie de la jouissance des espaces naturels. Parallèlement, en application de ce même plan, était prévu le déplacement d'une pépinière, qui aurait abouti à la destruction de 20 ha de forêt alluviale. Des habitants se sont alors regroupés en collectif de défense. En 2017, deux autres projets sont venus impacter le site : la décision d'aménagement de la ViaRhôna en rive droite et un projet d'effacement de marge alluviale.

L'opportunité de cette étude a été de mettre en lumière l'intérêt qu'il y a à dépasser le côté un peu hermétique de la gestion d'un unique projet pour aller vers une vision territoriale en intégrant la perception des usagers dans la réflexion et le dessin de ces projets. La CNR, qui est maître d'ouvrage des projets d'effacement de marges alluviales dans le cadre du SDAGE, a trouvé la démarche intéressante et a intégré les habitants dès l'initiation du projet, qui a donc été dessiné avec les habitants, en tenant compte des usages dès le début. Cette intégration des riverains dès l'amont du projet a permis de lever les craintes et d'établir une relation de confiance, sans susciter de réticences.

De son côté, le SMIRIL a profité de cette expérimentation pour explorer un peu plus la perception et les usages, dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion du site. L'idée est aussi de mettre à disposition des autres maîtres d'ouvrage ayant un projet touchant le site cette connaissance des usages pour qu'elle soit prise en compte. Concrètement, il s'est agi de faire parler habitants et usagers de leur perception et de leurs usages du site. Un événement réunissant 3 000 personnes sur un week-end a notamment été l'occasion de mettre en place un dispositif de porteur de parole pour faire réagir les visiteurs à l'affirmation « Un espace naturel ça sert à rien ». Ce travail a permis, à travers d'autres dimensions que la dimension environnementale, de formaliser ce que représentaient le site et le projet de site pour les habitants et les usagers. Le constat a également été fait que des usages pouvant paraître antinomiques parvenaient à cohabiter, y compris de manière un peu autogérée.

Comment avoir une participation large ?

Plusieurs biais permettent de mobiliser la société civile et éviter l'écueil d'avoir toujours les mêmes participants : les contacts noués sur le terrain, les associations, le repérage et l'invitation d'un panel de personnes représentatives, le processus de porteur de parole qui permet d'interpeller la population sur le terrain... Des réunions de type world-café ou des visites de terrain peuvent aussi aider une



expression un peu plus variée que la simple réunion publique affichée en mairie. Dans le cas des îles et îlons du Rhône, un comité d'usagers du site devrait être constitué, à partir d'un appel à participation relayé par les communes auprès des habitants.

Enfin, au-delà des concepts, Damien Dumollard a souligné l'importance d'adopter une posture d'écoute et d'humilité qui, pour favoriser la confiance, peut être représentée par une figure neutre. Ceci permet par ailleurs au gestionnaire de porter les intérêts de la nature, ceux-ci pouvant également être confiés à des experts ou associations de défense de l'environnement.

Damien DUMOLLARD,
SMIRIL

« L'intérêt est de créer ce dialogue social pour qu'il soit partie intégrante du projet de site sur le long terme. »

Une approche prometteuse

Même si pour l'instant aucun résultat de cette expérimentation en milieu rural n'est disponible, Olivier Nadobny (Agence de l'eau RMC) a estimé que, dans ce domaine, l'utilité sociale ouvre beaucoup plus à l'approche économique avec un intérêt, dans ce contexte, à changer les pratiques et comportements - par exemple agricoles - pour restaurer des milieux dégradés. Le processus doit donc être poussé encore plus loin et démultiplié sur les territoires pour ouvrir à des questions sociétales qui intègrent complètement l'économie et réfléchir à la manière dont il va falloir collectivement changer structurellement notre manière d'occuper la nature.

Hervé Coquillart a par ailleurs fait le lien avec le concept d'intendance du territoire (*land stewardship* en anglais) et les démarches menées autour de la gestion des communs, selon la logique de constitution d'un collectif d'acteurs du territoire qui participent d'une décision et fondent un projet sur un bien commun. Pour Nathalie Sureau-Blanchet, l'approche utilité sociale va effectivement dans le sens du collectif et du commun partagé, mais sans que le commun soit ici prédéfini : c'est le territoire lui-même qui définit, parmi toutes les dimensions de l'utilité sociale, celles qui lui sont le plus appropriées.

Si, comme l'a confirmé Nicolas Daragon, il est important de prendre en compte la totalité des acteurs des territoires dans la concertation, pour Damien Dumollard, il n'est pas nécessaire d'attendre le prétexte de la concertation autour d'un projet pour essayer d'intégrer les locaux, riverains et usagers à l'intérêt pour le site. Cela se fait aussi en partie par des programmes d'éducation à l'environnement intégrant des chantiers nature et de l'observation participante... A ce sujet a été cité le collectif Education aux territoires du fleuve Rhône qui essaie de synchroniser les actions dans les programmes d'éducation portés par les différentes structures. Des ciné-débats sont par exemple organisés avec une programmation à l'échelle du fleuve, avec pour objectif de développer un certain sentiment d'appartenance chez les habitants du fleuve Rhône.



Dans le même ordre d'idée, Patricia Brunel-Maillet (Département de la Drôme) a mis en avant l'investissement du Département dans le développement de la culture du risque, en faisant se rencontrer experts et collégiens autour de réalisations concrètes dans les collèges.

Michel Delmas a pour sa part suggéré la réalisation d'un film sur les sites naturels en tant que lieux de ressourcement à proximité des agglomérations.



Le Rhône et sa richesse biologique, sources d'inspirations artistiques variées.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- Intégrer la notion d'utilité sociale dans la conception des projets de restauration ou préservation des zones humides.
- Réaliser un film sur les espaces naturels comme lieux de ressourcement à proximité des agglomérations.
- Développer les connexions entre les acteurs culturels intervenant sur le fleuve et le réseau.

8 Marier nature et culture

L'approche culturelle est une autre façon de toucher la population. La culture est d'ailleurs une des thématiques avec laquelle des passerelles ont été envisagées au cours de ces journées.

Il existe déjà de nombreux retours d'expériences sur des collaborations entre acteurs de la biodiversité et monde de la culture à l'occasion des Journées du patrimoine comme l'a rappelé Alain Dindeleux.

Pour Pierre Roussel, cela rejoint également la question de la prise en compte des milieux naturels en tant que patrimoine. Il a cité à ce titre l'exemple de la Loire, où le rapprochement entre acteurs de la nature et acteurs de la culture a été relativement facile, le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO figurant parmi les objectifs du premier Plan Loire. Malheureusement il n'y a pas d'équivalent sur le Rhône.

Néanmoins des initiatives existent. Ainsi, le réseau Cap sur le Rhône organise des ateliers d'écriture, (voir programme en ligne : www.capsurlehone.fr/ateliers-concours-decriture), ainsi qu'un concours d'écriture jusqu'au 31 mars 2021 sur la thématique « Comment penser dans le temps notre relation au fleuve, à sa biodiversité, à son environnement, à nos usages passés, actuels et futurs, aux enjeux contemporains et à venir ? ».

Captation du spectacle éphémère "Rhône vagabond" de l'Atelier des Confins réalisée dans le cadre des 7^{es} rencontres du réseau.
www.atelier-des-confins.fr



Portés par un même courant : quand collaboration rime avec préservation

Plus forts ensemble, le poids du partenariat

Tourisme, agriculture, recherche, culture... Chercheurs, gestionnaires, élus, habitants... Autant de thématiques et d'acteurs que le réseau a pu identifier comme ayant un lien avec les espaces naturels, et donc comme partenaires avérés ou potentiels dans la mise en œuvre des actions en faveur des zones humides dans le cadre du Plan Rhône-Saône.

Beaucoup d'autres réseaux existent déjà, avec lesquels il convient d'éviter redondance et concurrence, comme l'a préconisé Pascal Faverot. Au contraire, il est notamment ressorti des échanges en ateliers un fort besoin de partenariats et de collaborations avec ces réseaux pour solliciter contributions et expertises.

Les entreprises peuvent être d'autres partenaires de la restauration des milieux humides. Par exemple la CNR ou EDF, financeurs du Plan Rhône-Saône, qui participaient à ces rencontres. Pour cette dernière, Isabelle Jacquélet a affirmé que l'un des six objectifs de responsabilité d'entreprise était consacré à la biodiversité. Elle a également évoqué le dispositif Act 4 Nature, qui engage les entreprises dans une dynamique collective pour protéger, restaurer, valoriser la biodiversité. Dans ce cadre, EDF a ainsi proposé des actions biodiversité autour du Rhône, avec notamment la restauration de la zone humide de Malessard en Isère, une paratourbière aujourd'hui comblée. Un plan de gestion en a été rédigé en 2019, en partenariat avec le CEN Isère et des actions de restauration hydraulique ont débuté, de manière à restaurer la fonctionnalité de cette zone et sa diversité biologique.

D'autres entreprises peuvent être intéressées pour participer - au moins financièrement - à certains projets, et ainsi les aider à voir le jour. C'est le cas par exemple du groupe SNCF Réseau qui, au titre des compensations de la ligne LGV Rhin-Rhône, a apporté une petite part de financements dans le projet de restauration de l'ENS des prairies et forêts alluviales du Val de Saône (cf. encadré 9).

Parmi les réseaux évoqués :

- le **European centre for river restoration**, réseau d'organisations s'occupant de restauration de rivières ;
- le **Centre de ressources sur les cours d'eau** de l'OFB (contact : josee.peress@ofb.gouv.fr) ;
- le **CEREMA**, établissement public d'État, dont un des domaines d'action porte sur l'environnement et les risques ;
- l'**Office international de l'eau**, en particulier pour tout ce qui est banques de données ;
- les **têtes de réseaux de gestionnaires** (fédérations de pêche, associations régionales, réseaux de gestionnaires départementaux, Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne...);
- le **Pôle gestion des milieux naturels** en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'**Union régionale des CPIE**, sur les aspects formation notamment ;
- les **Agences régionales pour la biodiversité** ;
- le **GRAIE** ;
- la **ZABR**, pourvoyeuse de connaissances précises sur tout le domaine de l'eau et notamment de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques...

9 Un projet multi-partenarial en Val de Saône

Le partenariat peut s'avérer déterminant dans la construction d'un projet, comme l'a souligné Gérald Fayolle (Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs). Situé en Côte d'Or dans une boucle de la Saône, l'ENS des prairies et forêts alluviales du Val de Saône est une zone humide d'une centaine d'hectares peu fonctionnelle mais à enjeux assez forts en tant que zone d'expansion de crues, également inclus dans un périmètre de protection de captage et zone de ressource future pour Dijon. Le site présente par ailleurs une mosaïque de milieux à restaurer, parmi lesquels des prairies humides, des mégaphorbiaies sous les peupleraies actuelles, des boisements alluviaux...

Une animation foncière, initiée en 2016 a permis à l'EPTB d'acquérir environ 50 ha de milieu forestier. En partenariat avec le Département de la Côte d'Or, le souhait est maintenant d'agrandir cette emprise foncière à l'ensemble de la boucle de Saône, en développant le droit de préemption, avec pour objectif de restaurer l'ensemble de ces milieux. Un comité de pilotage a été mis en place, avec le Département - qui a donc labellisé le projet comme un ENS en 2017 - et l'Agence de l'eau. Ce projet a également été partagé avec d'autres acteurs comme le groupe SNCF Réseau donc, mais aussi les conservatoires d'espaces naturels et les collectivités locales, qui étaient invités aux comités de pilotage et autres réunions d'échanges. Après l'identification précise des enjeux, un plan de gestion a été finalisé en 2020. La période de travaux va maintenant débuter, avant la mise en place d'une gestion à long terme. Ces travaux vont s'étaler sur la période 2021-2023, pour un coût global prévisionnel de 480 000 €.



Regroupement de silures.
Photo : Rémy Masson.

Des partenaires déjà mis en réseau

Le premier creuset de partenaires se trouve au sein même du réseau. Selon son animatrice, Eléonore Vandel (FCEN), la liste de diffusion du réseau des gestionnaires des axes Rhône-Saône regroupe environ un millier de contacts. Mais les échanges ont pointé un manque de visibilité sur les organismes pouvant en faire partie. Il a été convenu cependant qu'il s'agit d'un réseau plutôt informel, essentiellement technique, de gestionnaires de milieux naturels et milieux aquatiques. La cible principale en est à ce titre les conservatoires d'espaces naturels et les structures GEMAPI ou EPCI compétents en matière de milieux aquatiques. Un rapprochement reste néanmoins à opérer entre ces deux types de structures, qui ont des compétences qui se rejoignent et se complètent. Ce besoin de travailler avec les structures gemapiennes - qui ont l'expertise technique et sont un canal de diffusion des informations vers les élus - répond également au manque d'accroche au territoire ressenti par certains.

Pour ce faire, Michel Delmas, tout comme Laurence Jullian, ont émis l'idée d'une identité commune à travailler, qui contribuera également à renforcer le sentiment d'appartenance et donc à un meilleur fonctionnement du réseau. Si cette identité commune peut être difficile à définir depuis la Camargue jusqu'au lac Léman, en passant par la Saône, Laure Castel a suggéré que la communication - et notamment la charte graphique - du Plan Rhône-Saône pourrait déjà en constituer un bon support. L'idée d'un identifiant visuel dédié au réseau, déjà émise lors de précédentes réunions, a de nouveau été évoquée.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- Renforcer les collaborations avec les autres réseaux existants
- Œuvrer au rapprochement des structures ayant un objectif de préservation au sein même du réseau.
- Développer le sentiment d'appartenance et l'identité du réseau en s'appuyant sur les outils de communication du Plan Rhône-Saône.

Mobiliser les élus et les collectivités

Elus et collectivités sont des partenaires incontournables de la gestion des milieux naturels des axes Rhône-Saône. Un forum était donc organisé le vendredi matin sur la place des espaces naturels dans les collectivités.

Anne Gangloff (Communauté de communes Drôme Sud Provence) et Antoine Werochowski (Région Bourgogne-Franche-Comté) ont dans ce cadre invité les participants à réfléchir aux forces et faiblesses de cette prise en compte des espaces naturels dans les collectivités, à travers quatre questions :

- Quels atouts techniques ou organisationnels permettent à la collectivité de valider un projet environnemental ?
- Quels freins techniques ou organisationnels empêcheraient la collectivité de valider ce projet environnemental ?
- Quels facteurs externes pousseraient la collectivité à valider ce projet environnemental ?
- Quels facteurs externes empêcheraient la collectivité de valider ce projet environnemental ?

10 Exemple du Dublin City Council en Irlande

Marc Naura a expliqué qu'en Ecosse et en Irlande, le Gouvernement comptait sur les communes et les autorités locales pour mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau. Il a ainsi détaillé l'exemple du projet en cours avec le Dublin City Council concernant son Plan d'occupation des sols. L'objectif est d'y intégrer des zones de protection et de restauration des couloirs hydromorphologiques et écologiques. Cela nécessite une cartographie préalable de ces éléments, une évaluation de leur condition, une identification des impacts et des zones potentielles de protection et de restauration.

La restauration implique de rétablir des zones d'inondation, pour gérer de façon plus naturelle les risques de crue, et de rétablir la connectivité pour faciliter la circulation des espèces. La majorité des rivières de Dublin sont aujourd'hui complètement bétonnées, ce qui laisse très peu d'espaces de corridors. Les modèles d'inondation aident à visualiser la zone d'inondation actuelle et la méthode hydrogéomorphologique française va permettre d'évaluer la zone d'inondation historique. Sont ainsi appréciées les zones de pertes au niveau de la plaine d'inondation, les zones de construction qui ne permettent plus le déplacement des espèces et par déduction les zones de restauration de la plaine d'inondation et des corridors.

Parmi les atouts, ont été mis en avant le fait de disposer de l'appui technique de structures compétentes, comme les conservatoires d'espaces naturels, ou d'avoir en interne un technicien - et/ou un élu - dédié et compétent, mais également la sensibilité générale de la collectivité à l'environnement et l'émulation au regard de projets réussis d'autres collectivités, comme celui de la zone humide des Paluns à Aramon (www.les-gardons.fr/restauration-de-zones-humides-a-aramon). Sur ce point, Isabelle Jacquélet a pointé une méconnaissance des élus sur les réalisations du Plan Rhône-Saône et a considéré qu'une meilleure valorisation des projets de ce plan pourrait aider à faire prendre conscience qu'il s'agit de vraies réussites, et amener les plus réticents à suivre le mouvement. Un fort besoin de retours d'expériences est d'ailleurs ressorti des échanges de ce forum et il a été suggéré d'établir une liste des projets réussis, avec les contacts, afin de pouvoir les solliciter pour conseils ou témoignages.

Une motivation locale...

Au-delà de ces facteurs favorisant, un des éléments clés réside dans la présence d'au moins un élu moteur et motivé pour le projet. A ce sujet, Michel Delmas a cité l'exemple du marais des Lagneux, sur la commune de Yennes en bord du Rhône. Là, ce n'est pas un élu, mais quatre conseils municipaux successifs, tous motivés par le projet, qui ont fait confiance au Conservatoire d'espaces naturels pour la restauration de ce marais de quelque 80 ha, avec une remise en eau de la partie la plus intéressante. C'était d'ailleurs la première obligation réelle environnementale signée en France entre la Commune et le Conservatoire, à qui elle confiait ainsi la gestion du marais. Ces élus avaient la volonté de redonner aux habitants une vision positive de ce site naturel à proximité du bourg, dans une approche concertée.

... Ou pas !

A l'inverse, le manque d'ambition, d'intérêt ou de motivation des élus sur le sujet peut être un frein considérable. Nathalie Lesaffre (Département de la Drôme) a souligné que les projets sur les rivières, sont soutenus dans le cadre d'un dispositif dédié d'accompagnement à la mise en œuvre de la GEMAPI (révisé en 2019). Cette compétence est optionnelle pour les Départements. Le constat est que l'attention des élus est naturellement et plus facilement orientée vers le volet inondations tout en étant conscients de la richesse et de la sensibilité des milieux naturels qui constituent leur patrimoine. Les projets sur les milieux aquatiques sont des sujets très techniques qui nécessitent alors d'être pédagogue pour démontrer la valeur et la gestion intégrée nécessaire pour faire aboutir un projet. La méconnaissance des enjeux, une vision à court terme, l'influence d'élus défavorables ou l'existence d'un projet antagoniste défendu par un élu influent, peuvent également jouer en défaveur d'un projet environnemental, tout comme le manque de cofinancement ou de ressources humaines.



Patricia BRUNEL-MAILLET,
Département de la Drôme

« Notre devoir d'élus locaux est bien là, d'être les ambassadeurs de ce Plan Rhône-Saône et de faire en sorte que le prochain soit encore meilleur. »

D'autres facteurs peuvent favoriser le projet : les partenariats, les passerelles avec d'autres thématiques - notamment le tourisme ou la pêche -, la demande sociétale, l'existence d'une stratégie à une échelle supérieure, des appuis politiques...

Des facteurs de blocage

Ils relèvent plutôt de la peur de nouvelles contraintes ou de difficultés - dans la maîtrise foncière par exemple -, de la complexité liée aux multi-usages de l'espace, de l'opposition de certains acteurs économiques ou lobbies extérieurs, de concurrence ou divergences avec les stratégies ou projets des collectivités voisines ou englobantes.

Olivier Nadobny a insisté sur l'importance, pour voir aboutir un projet, d'intégrer les besoins et attentes de ceux qui décident ou de ceux qui sont influents sur le territoire. A cette fin, Isabelle Jacquelet a proposé de réaliser des enquêtes, dans le cadre du Plan Rhône-Saône, permettant de comprendre les besoins des élus. Elle a également rappelé que les projets de restauration s'étaient étalés sur plusieurs années, selon un espace-temps pas toujours en adéquation avec celui des mandats électoraux. La ténacité est donc de rigueur pour maintenir le cap, importante également vis-à-vis des financeurs qui engagent des moyens dans des projets qui, parfois, faute d'engagement à long terme, n'aboutissent pas.

Plusieurs pistes ont été suggérées pour mobiliser et motiver les élus :

- une forme d'éducteur (qui pourrait aussi concerner les agents, dans une approche de type culture commune, de sorte que les techniciens voient ensuite leur travail au quotidien facilité) ;
- des rencontres entre élus porteurs de projets ;
- des rencontres entre élus et financeurs, ces derniers pouvant rassurer et appuyer l'importance d'agir concrètement ;
- des témoignages d'actions mises en place avec succès, d'élus vers d'autres élus ;
- le recueil des avis des usagers et/ou de la population quant à un projet de restauration comme argument pour dialoguer avec les élus ;
- la construction de projets intégrateurs (multi-espèces et multi-bénéfices), environnementaux, sociétaux et économiques...

Il a également été fait état d'ateliers en visioconférences lancés par l'URCPIE Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des CEN, en partenariat avec EDF, sur comment mobiliser les élus en faveur des zones humides, comprenant des apports de la psychologie sociale. Isabelle Jacquelet exprime le franc succès qu'ont obtenu les deux premiers webinaires.

Pierre Roussel a par ailleurs constaté que la peur du contentieux européen pouvait constituer une forme de motivation, au vu des astreintes financières infligées par la Cour européenne de justice (environ 160 000 € par jour).

Outre les élus, il s'agit également parfois dans les collectivités de convaincre les collègues des autres services qui n'ont pas toujours la même culture ni les mêmes priorités. Sophie Forot a ainsi évoqué l'enjeu d'organiser la concertation afin de concilier tourisme et préservation des milieux naturels pour la classification des lînes dans le cadre de l'étude sur la ViaRhôna (cf. encadré 6 p. 14), les services environnement et tourisme pouvant ne pas avoir la même approche de la découverte des sites.

Pour Nathalie Lesaffre, dans la mesure où le volet Rivières est une compétence optionnelle du Département, le défi consiste plutôt à maintenir une politique de ce type dans la politique générale, en travaillant assez étroitement avec les gestionnaires pour montrer que ce qui est proposé répond à de réels besoins du terrain. Il s'agit également de ne pas voir la politique de gestion des rivières uniquement au sens environnemental, mais intégrée dans la politique générale.

11 Apprendre aux collectivités à travailler ensemble

C'est, selon Sophie Forot, la volonté d'ARCHE Agglo, qui gère plusieurs ENS en Ardèche et dans la Drôme, par l'intermédiaire d'un unique plan de gestion datant de 2011-2012. La création d'un service espaces naturels au sein de la collectivité en 2018 a permis de réactualiser ce plan de gestion et de lancer une nouvelle dynamique.

Un marché a ainsi été lancé cet automne, dont l'objectif est de sensibiliser les habitants au patrimoine naturel de ces zones périurbaines, qui sont aujourd'hui plutôt considérées comme des plans d'eau récréatifs, image qu'ARCHE Agglo souhaite déconstruire. Le marché concerne la valorisation de quatre sites - en vue de l'accueil du public et notamment des scolaires -, mais vise aussi à apprendre aux communes à travailler ensemble et à prendre conscience de leurs particularités communes.

Un comité de suivi a été mis en place, réunissant l'ensemble des quatre communes, la CNR et des associations naturalistes. L'objectif est d'identifier et matérialiser une porte d'entrée de site avec un fil conducteur correspondant à une thématique déclinée sur l'ensemble des communes et l'ensemble des sites, afin de créer du lien. Un outil pédagogique dédié aux scolaires est également envisagé, peut-être à usage des enseignants, pour permettre une libre visite des sites. Seule la forêt alluviale de la Plaine Saint-Georges à La Roche de Glun sera traitée différemment, car sur ce site il n'est pas souhaité de développer l'accueil du public, mais plutôt de laisser le milieu en libre évolution comme zone refuge. La sensibilisation y visera plutôt les propriétaires pour les inciter à éviter la coupe et à faire des suivis chiroptères.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- Mieux valoriser les projets du Plan Rhône-Saône qui pourraient avoir valeur d'exemple et en dresser une liste avec contacts à solliciter pour conseils ou témoignages.
- Réaliser des enquêtes sur les besoins des élus.
- Organiser différentes rencontres (entre élus, entre élus et financeurs...).
- Organiser un éducteur à destination des élus et techniciens des collectivités.

Une indispensable animation

La question de l'animation est ressortie sous deux angles : celle du réseau et l'animation territoriale nécessaire à l'émergence et l'aboutissement des projets.

Le constat a été fait d'un réseau relativement efficace, dont il faut maintenir voire améliorer la dynamique, ce qui peut effectivement nécessiter de renforcer l'animation - en termes de moyens humains notamment -, celle-ci reposant aujourd'hui sur une unique chargée de mission, appuyée par une prestation de la société Territoire environnement biodiversité.

Le réseau est basé aujourd'hui sur un comité de gestionnaires, auxquels une trentaine de membres participent généralement, qui se réunit une fois par an et assure le lien avec les instances du Plan Rhône-Saône. S'y ajoutent les rencontres organisées tous les deux ans et les journées d'échanges techniques annuelles. Toutefois il semblerait que ces réunions ne soient peut-être pas assez fréquentes. Pour pallier les difficultés de déplacement, l'organisation de réunions à distance a été plébiscitée.

Il a par ailleurs été souligné à plusieurs reprises un manque de réunions à des échelles géographiques plus réduites. Il a donc été suggéré de mettre en place des temps d'échanges par tronçons cohérents du Rhône ou de la Saône, à travers des réunions géographiques dans lesquelles pourraient être associés les acteurs du tourisme et les élus. Anne-Line Cuilleret (Syndicat mixte Camargue gardoise) a également proposé de mettre en place des groupes de travail thématiques - sur les continuités écologiques, la qualité des eaux... -, possibilité qui est bien prévue dans la charte du réseau, mais qui, selon Vincent Raymond, n'a pour l'instant jamais été déclinée.



12 Plus d'outils, plus performants

Un atelier a permis de réfléchir à la pertinence des outils existants et à l'éventuel besoin d'outils complémentaires au sein du réseau.

Il est ainsi apparu nécessaire de repenser le tableau de bord, l'état des lieux d'animation territoriale et l'annuaire des gestionnaires, en les transformant en outils en ligne permettant de trouver projets ou gestionnaires plus facilement et ainsi de favoriser les contacts et les échanges d'expériences. Pierre Roussel a, à ce sujet, donné l'exemple du SEMIDE (Système euroméditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau), qui correspond à un système de liaison entre acteurs permettant de répondre à la question qui sait faire quoi sur quel sujet. Une cartographie des besoins sur les sites à restaurer ou les zones orphelines pourrait également avoir un intérêt pour les industriels souhaitant s'impliquer dans des projets.

Nathalie Lesaffre a signalé la mise en place d'un catalogue de données Eau par le Département de la Drôme. Deux réunions seront organisées pour présenter l'outil aux structures gestionnaires de la compétence GEMAPI afin qu'elles puissent y saisir leurs données. Cette base de données à destination du grand public sera animée par le sigiste du Département de la Drôme et des applications plus personnalisées à destination des gestionnaires pourront être développées ultérieurement.



Des formations spécifiques aux gestionnaires d'espaces naturels des axes Rhône-Saône sont également ressorties comme un outil à développer, notamment à destination des animateurs territoriaux, avec deux volets : l'un sur la concertation et l'autre sur le cœur de métier de l'animation territoriale. Celles-ci pourraient être complétées par des fiches retour d'expériences et des fiches ressources pour les nouveaux arrivants dans le réseau sur le Plan Rhône-Saône (sur l'animation de réunions territoriales, l'organisation du réseau, comment faire émerger un projet...). Pierre Roussel a également soumis l'idée de manuels de retours d'expériences consacrés à une thématique spécifique, comme ceux édités régulièrement par le Réseau international des organismes de bassin.

La possibilité de donner accès à certaines données - naturalistes notamment - en dehors du réseau, par le biais d'outils SIG, est une autre piste évoquée. Un tel outil pourrait aussi permettre de mettre en lien des gestionnaires ayant des projets similaires, ce qui requiert là-encore une animation dédiée. Il serait également intéressant de créer des liens entre les différents outils SIG développés à différentes échelles.

Le développement de ces outils implique des moyens financiers et humains et donc là encore de renforcer l'animation.

Il est apparu essentiel d'augmenter la capacité d'animation territoriale pour faire émerger un plus grand nombre de projets, en prenant en compte tous les acteurs concernés par le périmètre et les enjeux afin que celui-ci puisse être mené à bien.

Au-delà des réunions en amont nécessaires à l'information de la population et des acteurs, la communication et la diffusion d'information doivent aussi se poursuivre dans la durée. Cela requiert des techniques et un savoir-faire. Antoine Werochowski a renvoyé vers la plateforme participative MAKESENSE, qui permet de s'autoformer à des techniques de facilitation. Damien Dumollard a rappelé que l'Union régionale des CPIE animait depuis de nombreuses années la démarche « Osons agir » qui propose une formation aux chargés de mission pour travailler les postures d'accompagnement et les postures de mobilisation dans des processus de concertation, autour de la théorie de l'engagement. C'est une structure déjà partenaire du réseau qui peut rapidement apporter des outils et des supports efficaces pour travailler ces questions.

Indépendamment de la formation et des compétences des animateurs territoriaux, Vincent Raymond a remarqué que le recours à un médiateur territorial externe - non impliqué dans le projet - pour animer la démarche peut aider à éviter les affrontements.

Gérald FAYOLLE,
EPTB Saône-et-Doubs

« Nous avons cette obligation de convaincre en permanence à travers une animation territoriale forte. »

QUELQUES PRÉCONISATIONS

- Augmenter les ressources d'animation du réseau en fonction des besoins et attentes de celui-ci.
- Mettre en place des réunions par tronçons géographiques cohérents associant les élus et les acteurs du tourisme.
- Mettre en place des groupes thématiques prévus par la charte du réseau.
- Proposer des formations spécifiques aux gestionnaires de milieux naturels des axes Rhône-Saône, notamment en matière d'animation territoriale.
- Rendre les outils d'animation du réseau (tableau de bord, état des lieux de l'animation territoriale et annuaire des gestionnaires) plus interactifs et accessibles par internet sous des formats cartographiques.
- Mettre en place des fiches ressources permettant d'appréhender rapidement les essentiels du Plan Rhône-Saône et du réseau.



Profiter des opportunités pour une meilleure cohérence

Le Plan Rhône-Saône va se poursuivre, c'est acquis. Le travail réalisé au cours de sa seconde phase a été salué, mais chacun est conscient qu'il reste beaucoup à faire.

Patricia Brunel-Maillet a estimé qu'il était nécessaire de donner à mieux connaître le Plan Rhône-Saône et ses outils, ses financements, pour mobiliser encore plus d'acteurs locaux, ce qui reste le point d'achoppement. Elle a d'ailleurs affirmé que le Département de la Drôme était prêt à s'investir en 2021, avec les animateurs du réseau de gestionnaires, pour aller à la rencontre des acteurs drômois et les sensibiliser sur l'ensemble des potentialités du Plan Rhône-Saône.

Laurent Roy a confirmé que les acquis et les atouts - que constituent notamment l'animation du réseau et la stratégie - doivent permettre une mobilisation encore meilleure de l'ensemble des partenaires (collectivités, associations...). Celle-ci est indispensable pour répondre au défi considérable que représente la restauration de la fonctionnalité des zones humides, qui s'inscrit dans un triple contexte :

- celui d'un fleuve énormément anthropisé, ce qui explique qu'il y ait beaucoup à faire ;
- celui du changement climatique, qui renforce à la fois la fragilité des zones humides mais aussi leur rôle et leur apport dans la régulation de l'hydrologie et la préservation de la biodiversité ;
- celui de la crise sanitaire, qui engendre une attente de plus en plus forte de naturalité de la part de la population.

Cette dernière peut aussi constituer une opportunité, à la fois du fait de la plus grande sensibilité du public aux questions de nature, et aussi par les outils financiers mis en place par l'État pour relancer l'économie en sortie de crise.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance, l'Agence de l'eau a lancé un appel à projet Rebond Eau Biodiversité Climat, pour mettre l'ensemble des thématiques de la transition écologique, de la restauration de l'état des masses d'eau et en particulier du bon fonctionnement des milieux, au cœur des préoccupations de ses partenaires, en particulier les collectivités. Cet appel à projets, qui court sur la période 2020-2021, a pour effet de placer à un taux exceptionnel de 70 % les aides pouvant être accordées en matière de restauration des milieux (www.eaurmc.fr/jcms/pro_99396/fr/appel-a-projets-rebond-eau-biodiversite-climat-2020-2021).

Katherine Bazouin a également souligné que les fonds débloqués par ce même plan de relance dans le cadre du CPIER sur le volet tourisme pourraient être mis à profit d'actions connexes entre zones humides et tourisme le long du Rhône. Un phasage harmonieux avec l'étude de mise en réseau des espaces naturels concernés par la ViaRhôna arrive à un moment opportun.

Pour la suite, l'enthousiasme créé à travers ces 7^{es} rencontres du réseau Rhône-Saône, malgré le format adapté à la crise sanitaire, et l'émergence très prochaine d'un nouveau plan pluriannuel donnent à penser que le réseau saura dès 2021 intensifier son efficacité et favoriser l'échange de savoir-faire et l'émergence de nouveaux projets. L'année 2021 débutera d'ailleurs sur une rencontre entre animateurs territoriaux afin que ces interlocuteurs incontournables auprès des élus locaux puissent échanger sur leurs savoir-faire, leurs difficultés. En parallèle, aura lieu la finalisation des programmes interrégional FEDER et CPIER Rhône-Saône avant l'été.

Laurent ROY,
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

« Les moyens sont là, mobilisons-nous collectivement pour pouvoir les utiliser au mieux. »



LES PARTICIPANTS

Nicolas Amendola
Achille André
Katherine Bazouin
Xavier Blanchot
Raphaël Bouju
Olivier Briand
Patricia Brunel-Maillet
Laure Castel
Léa Chalvin
Laurence Clottes
Amanda Cocquelet
Hervé Coquillart
Anne-Line Cuilleret
Nicolas Daragon
Michel Delmas
Cécile Diaz
Alain Dindeleux
Damien Dumollard
Isabelle Eudes
Laetitia Faure
Pascal Faverot
Gérald Fayolle
Sophie Forot
Anne Gangloff

Michael Geoffroy
Manon Gisbert
Maud Grad
Nicolas Greff
Célia Grillas
Nadine Guigard
Pauline Hervé
Isabelle Jacquélet
Laurence Jullian
Grégoire Landru
Naomi Le Boursicot
Charlotte Le Moigne
Clotilde Lebreton
Nathalie Lesaffre
Anne Lombardi
Tao Manicacci

EPTB Saône et Doubs
Agence de l'eau RMC
SGAR Mission bassin VNF
Atemia
Département des Bouches-du-Rhône
Département de la Drôme
Agence de l'eau RMC
Île du Beurre
Agence de l'eau RMC
Commune Le Pouzin
TEB
Syndicat mixte Camargue gardoise
Région Auvergne-Rhône-Alpes
CEN Savoie
CEN Bourgogne
CEN Rhône-Alpes
SMIRIL
Agence de l'eau RMC
Région Auvergne-Rhône-Alpes
CEN Rhône-Alpes
EPTB Saône et Doubs
ARCHE Agglo
Communauté de communes Drôme Sud Provence
DREAL Bourgogne Franche-Comté
CEN Franche-Comté
Plaine&terre
CEN Rhône-Alpes
CEN Occitanie
Cap sur le Rhône
EDF (consultante Sofren)
EDF
CEN Rhône-Alpes
CEN PACA
Fédération des CEN
Fédération des CEN
CEN Isère - RNN Ile de la Platière
Département de la Drôme
ALEP
SYMADREM

Jean-Louis Michelot
Emilie Moine
Paul Monin
Bruno Mounier
Olivier Nadobny
Olivier Nalbone
Marc Naura
Marie Pagès-Gold
Benoît Pascault
Josée Peress
Valerie Pommaz
Nicolas Rabin
Vincent Raymond
Michel Ribert
Nadège Riotte
Yves Ronot
Pierre Roussel
Laurent Roy
Delphine Ruiz
Lucie Schaeffer
Victoria Seidenglanz
Nathalie Sureau-Blanchet
Yasmine Tebbiche
Sophie Thomine
Eléonore Vandel
Dorine Vial
Léa Vircondelet
Antoine Werochowski

Atelier des Confins
CPIE Pilat
Île du Beurre
Fédération des CEN
Agence de l'eau RMC
Région Sud
River Restoration Centre (UK)
Union régionale CPIE AuRA
CEN Rhône-Alpes
OFB
Commune de Thil
CNR
CEN Rhône-Alpes
CNR
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Fédération des CEN
Agence de l'eau RMC
ARFPPMA PACA
Parc naturel régional de Camargue
Département de la Côte-d'Or
Agence de l'eau RMC
EDF SA
Département de la Drôme
Fédération des CEN
CEN Rhône-Alpes
SMAMBVO
Région Bourgogne Franche-Comté



Sigles et acronymes

CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CNR : Compagnie nationale du Rhône
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPIER : Contrat de plan interrégional État-Région
EDF : Électricité de France
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPTB : Établissement public territorial de bassin
FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
FEDER : Fonds européen de développement régional
FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GRAIE : Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau
OFB : Office français de la biodiversité
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
RMC : Rhône-Méditerranée-Corse
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEMIDE : Système euroméditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
SIG : Système d'information géographique
SMIRIL : Syndicat mixte du Rhône des îles et îlons
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZABR : Zone atelier du bassin du Rhône

Coordination du projet



Organisation logistique



Plan Rhône Saône

Partenaires



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avec l'appui de

